

Lors de la dernière réunion du 18 janvier 2021, entre syndicats représentatifs à l'Inrap et l'administration du ministère de la Culture, tout le monde en a convenu : les salaires à l'Inrap sont scandaleusement bas. Les grilles indiciaires inchangées depuis la création de l'établissement en 2002.

Pour rappel, en 20 ans, nous avons perdu en moyenne 100 points d'indice sur nos feuilles de paye, soit 468,60 € bruts. Administration et syndicats représentatifs du personnel sont d'accord pour une revalorisation effective de nos salaires au 1er janvier 2022.

### **Mais à quelle hauteur et de quelle manière ?**

#### **Régime indemnitaire, l'Indemnité de Fonction de Suggestion et d'Expertise (IFSE).**

C'est là que ça se gâte ! La Direction de l'Inrap et le Ministère proposent une revalorisation exclusivement indemnitaire, inspiré du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et d'Engagement Professionnel avec Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitaire Annuel) qui serait versée chaque mois, de façon inégalitaire selon les agents, en tenant compte prioritairement des fonctions exercées, des responsabilités, de la manière de servir...

Ce type de rémunération est le fruit des réformes libérales introduites en 2014 dans la Fonction Publique. **La volonté de l'imposer à l'Inrap est purement idéologique.**

Si elle se présente comme une prime « soclée » (qui ne devrait pas baisser en-dessous d'un niveau plancher), cotisée socialement et comptant pour le calcul des retraites, elle laisse la main à l'administration qui, seule juge, définirait le niveau de mérite permettant de définir le niveau de rémunération.

A l'Inrap, où « copinage » rime avec passe-droit, où traitement « à la gueule du client » accompagne un management brutal, où les primes déjà existantes dans l'établissement sont distribuées dans l'opacité, où perdure un profond refus de reconnaissance des métiers des savoirs et des compétences, **on ne peut laisser une administration qui, par ailleurs refuse de reconnaître les compétences des agents avoir la main mise sur les rémunérations des agents.**

Pour autant, nous savons bien que, malgré les dires du ministère et l'administration, la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFF) ne pourra pas refuser une revalorisation des grilles, cela permettrait un déverrouillage de l'indiciaire.

### **Le régime indiciaire = égalité et automaticité**

Le régime indiciaire permet une évolution de carrière basée sur des grilles salariales et la progression automatique dans les échelons. Il va à l'encontre d'une idéologie libérale basée sur l'individualisation de la rémunération et la concurrence entre agents.

Basé sur ce principe, le décret 2002-450 appliqué à l'Inrap garantit une progression des rémunérations, avec échelons et cadencement, l'avancement se fait donc de manière mécanique d'un échelon à l'autre.



Une revalorisation de nos grilles salariales se ferait nécessairement, au moins pour partie sous le régime du **Parcours Professionnel, Carrières et rémunération (PPCR)**, nom de la réforme mise en place depuis 2017 et qui doit permettre une réforme des grilles dans les 3 Fonctions Publiques.  
**Le régime indiciaire est égalitaire, transparent et automatique.**

Un alignement sur le PPCR permettrait d'amarrer l'Inrap au Service Public et irait donc contre la politique libérale d'autonomie des établissements.

Nous sommes en attente de nouvelles réunions de négociation avec les tutelles !

### **Ce que la CGT revendique :**

- **A travail égal et ancienneté égale, salaire égal;**
- **La revalorisation de nos grilles indiciaires.**
- **Une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice ;**
- **L'intégration dans le traitement brut des primes a caractère de complément salarial ;**
- **Un plan de rattrapage des pertes cumulées ;**
- **L'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation ;**
- **La revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine.**

**Pour cela, nous devons tous être mobilisés,  
la CGT vous appelle à vous tenir prêt pour construire le rapport de force !**

**Pour les Salaires !  
Pour l'Emploi !  
Pour le respect !**

### **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Région :** ..... **Tel :** ..... **Email :** .....

**INRAP SRA Autre :** .....

**CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)  
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - Internet : <http://www.cgt-culture.fr>**